

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/226 du 12/3/84
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DWP.22025.07

Portant intégration et nomination de Monsieur
MOURANGA dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Labora-
toire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie AI des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
le statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, in-
tégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements initiaux
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.
12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 4406/MEN-DGEOC-DOB du 31 Août 1983 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er :-- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MOURANGA, né le 27 Mars 1937 à Ekouassendé, titulaire du Diplôme de l'Institut des Sciences et Technologie Textiles de la Chine de l'Est, Spécialité : "Machines Textiles", est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mûlins) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :-- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 :-- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./--

BRAZZAVILLE, le 12 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean ITADI.--

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOLIA.--

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIOMA.--

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.--

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DCTEP.DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.E. 3
- D.C.F. 1
- M.I.P. 1
- DCIP. 2
- INTERESSE 1
- DCSSIER 3
- SGCI/BC 2